

Séance ordinaire du 12 septembre 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de septembre deux mille seize à dix-huit heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Fleur Paradis formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Michel Patry et Michel Turner.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2016-09-60

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 22.1 intitulée :

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-129 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Félicitations aux organisatrices et organisateurs du *Concours hippique* »

« Comité exécutif

Félicitations au centre de parachutisme Atmosphair »

« Comité exécutif

Commémoration en hommage aux victimes du deuxième effondrement du Pont de Québec »

« Avis de motion

Avis de motion du Règlement sur les compteurs d'eau

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-128 »

« Infrastructures

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (volet 1) et engagement de la Ville à l'égard de ces travaux

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-130 »

« **Infrastructures**

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (volet 2) et engagement de la Ville à l'égard de ces travaux

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-131 »

« **Service de police**

Modification de la résolution CV-2016-09-39 « Interdiction temporaire de stationner pour la tenue de *l'International auto show 2016* »

Document d'aide à la décision POL-2016-020 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-61

Félicitations aux organisatrices et organisateurs du Concours hippique de Lévis

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et les organisateurs du Concours hippique de Lévis, qui s'est tenu du 8 au 11 septembre 2016, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-62

Félicitations au centre de parachutisme Atmosphair

Il est proposé par le maire

Appuyé à l'unanimité

De féliciter le centre de parachutisme Atmosphair pour la tenue de l'événement *Un saut pour la vie !* qui s'est déroulé le 10 septembre 2016 au profit de la Fondation Rêves d'enfants et pour leur grand professionnalisme, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-63

Commémoration en hommage aux victimes du deuxième effondrement du Pont de Québec

ATTENDU que le deuxième effondrement du Pont du Québec a eu lieu le 11 septembre 1916, il y a cent ans cette année;

ATTENDU qu'après une commission royale d'enquête sur le premier désastre survenu en 1907 où 84 personnes avaient trouvé la mort, la construction d'un deuxième pont suivant le même design est amorcé en prenant soin de corriger toutes les erreurs de calcul des forces;

ATTENDU que par une température idéale, la travée centrale qui devait être hissée pour être amarrée aux bras nord et sud s’est détachée en pleine ascension pour aller s’engouffrer dans les eaux du fleuve Saint-Laurent;

ATTENDU que la catastrophe s’est produite en cinquante-cinq secondes sous les regards atterrés des 100 000 personnes massées le long des rives et des nombreux ministres et dignitaires venus pour l’occasion, dont le premier ministre du Canada, Le très honorable Wilfrid Laurier, et celui du Québec, Monsieur Lomer Gouin;

ATTENDU qu’une dizaine d’ouvriers et d’ingénieurs, tous volontaires, étaient présents sur le pont au moment de la tragédie;

ATTENDU que cet effondrement a fait 14 blessés et 13 morts parmi les ingénieurs et les ouvriers chargés de diriger la travée ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l’unanimité

De rendre hommage aux victimes du deuxième effondrement du Pont de Québec survenu le 11 septembre 1916.

Adoptée à l’unanimité

CV-2016-09-64

Signature du livre d’or pour le projet de sentier éducatif de la Grande plée Bleue

Les membres du conseil d’administration de la Société de la Grande plée Bleue signent le livre d’or pour souligner le projet de sentier éducatif de la Grande plée Bleue. La mise en valeur de ce site exceptionnel permettra aux visiteuses et visiteurs de vivre une expérience écotouristique unique dans l’une des dernières grandes tourbières non exploitées des basses-terres du Saint-Laurent. C’est un privilège pour notre population d’avoir accès à ce joyau du patrimoine naturel qui est en voie d’atteindre le plus haut statut de conservation sur un territoire au Québec.

CV-2016-09-65

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-09-66

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2016

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du

conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 6 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-67

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 29 et 30 août 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 29 et 30 août 2016 est déposé.

CV-2016-09-68

Lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-042-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-69

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 août 2016

[Document d'aide à la décision DG-2016-199](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 août 2016, est déposé à titre d'information.

CV-2016-09-70

Signification de l'intérêt de la Ville à renouveler l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et contribution financière de la Ville

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-035](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De signifier l'intérêt de la Ville à renouveler l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de confirmer que la contribution financière de la Ville sera de 129 000 \$ pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-71

Avis de motion du Règlement sur les compteurs d'eau

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-128](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement sur les compteurs d'eau.

Ce règlement a pour objet d'obliger les propriétaires d'immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en totalité à des fins non résidentielles et les propriétaires de certains immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie à de telles fins, à installer un compteur d'eau fourni et loué par la Ville, de même que de prévoir les règles relatives à l'installation, au remplacement, à la vérification et à l'usage d'un compteur d'eau.

CV-2016-09-72

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (volet 1) et engagement de la Ville à l'égard de ces travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-130](#)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser la présentation des projets de réfection des rues Saint-Laurent, Vire-Crêpes et Saint-Eugène.

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville.

La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens

ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

La Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-73

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (volet 2) et engagement de la Ville à l'égard de ces travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-131](#)

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU que la Ville désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser la présentation du projet d'interconnexion des réseaux d'aqueduc de Saint-Romuald et de Charny.

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

La Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

La Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement.

La Ville autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la Taxe et de la contribution du Québec (TECQ) sur l'essence annexée à la présente demande d'aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et annexée à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-74

Modification de la résolution CV-2016-09-39 « Interdiction temporaire de stationner pour la tenue de *l'International auto show 2016* »

[Document d'aide à la décision POL-2016-020](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier la résolution CV-2016-09-39 « Interdiction temporaire de stationner pour la tenue de *l'International auto show 2016*, par l'ajout, après les mots « entre 7 h et 18 h, le 17 septembre 2016 », des mots « ou le 18 septembre 2016, en cas de pluie ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-75

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2016-09-76

Félicitations aux organisatrices et aux organisateurs de l'*Esperanto fest*

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et aux organisateurs de l'*Esperanto fest* qui a eu lieu le 10 septembre 2016, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-09-77

Période de questions

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2016-09-78

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
